

Chômage: 18 000 exclus en janvier, dont 2/3 de femmes

■ Deux tiers des victimes de la limitation à 3 ans des allocations d'insertion sont des Wallons.

On a beaucoup glosé sur le nombre de personnes qui seraient victimes de la décision du gouvernement Di Rupo de limiter à trois ans le droit aux allocations d'insertion. Entre les estimations des syndicats et celles de l'Office national de l'emploi (Onem), il était difficile de s'y retrouver. Mais les premiers chiffres officiels viennent de tomber. Ils ont été communiqués par le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) aux députés membres de la commission des Affaires sociales. Verdict: au 1^{er} janvier, 16368 demandeurs d'emploi ont été exclus; pour l'ensemble du mois de janvier, ils sont 18432; et leur nombre va continuer à croître mois après mois.

Effet papillon

Pour rappel, ces allocations d'insertion sont octroyées aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas encore, ou pas suffisamment, travaillé pour bénéficier des allocations de chômage classiques. Leur montant varie entre 260 et 1100 euros, selon la situation. Le gouvernement "Papillon" avait limité le bénéfice de ces allocations d'insertion à une durée de trois ans (ou trois ans à partir de l'âge de 30 ans pour les chefs de ménage et les isolés). Cette mesure étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, c'est au 1^{er} janvier 2015 qu'elle devait produire ses premiers effets.

Pour Ecolo, ce chiffre de 18432 personnes exclues confirme l'ampleur de la catastrophe sociale annoncée. Et ce même si une part de ces sorties du chômage, évaluée par l'Onem à 3%, n'est pas à mettre sur le compte des fins de droit mais d'autres raisons, comme une reprise du travail. Ce qui ramène le nombre de personnes en fin de droit aux allocations d'insertion à environ 15900 au 1^{er} janvier et à 17900 fin janvier.

Pas que des jeunes

Si l'on se penche sur la répartition de ces

exclus selon les tranches d'âge, on constate qu'il ne s'agit pas que de jeunes sortis des études il y a trois ans. Plus de 40% ont entre 30 et 40 ans. Et près d'un quart ont entre 40 et 50 ans.

La ventilation par genre est également intéressante. Elle montre que près de deux tiers des exclus (63,3%) sont des femmes. Si cette proportion est impressionnante, elle ne constitue pas vraiment une surprise dans la mesure où les travailleurs à temps partiel qui n'engrangent pas suffisamment de temps de travail pour avoir droit au chômage classique sont en majorité des femmes. Logique donc qu'elles soient également majoritaires parmi les personnes en fin de droit.

La répartition géographique ne surprendra pas non plus. Comme attendu, la Wallonie compte, de loin, le plus grand nombre d'exclus des allocations d'insertion: 12266 sur 18432, soit 66,5%. Bruxelles en compte 3300 (17,9%) et la Flandre 2866 (15,5%).

Enfin, la répartition selon la situation familiale montre que la plupart des exclus (56,2%) sont des cohabitants, dont une bonne part n'auront pas droit au revenu d'intégration du CPAS en remplacement des allocations d'insertion perdues.

"Arrêtons de saper le moral des Belges"

Ecolo estime que, sauf revirement du gouvernement Michel, ce sont, au minimum, entre 25000 et 30000 personnes qui perdront le droit aux allocations d'insertion fin 2015. Et comme la "suédoise" a décidé d'encore durcir les critères d'octroi (en matière d'âge et de diplôme), plutôt que de revenir sur les mesures Di Rupo (comme le prévoit une proposition de loi Ecolo), cette "catastrophe" devrait bien se poursuivre.

Pour le député vert Georges Gilikinet, "il est temps de cesser de minimiser l'ampleur de ce drame social. Ecolo appelle le gouvernement fédéral à tirer un trait définitif sur cette mesure et ces politiques sociales qui amplifient la crise tout en sapant le moral des Belges".

Laurent Gérard

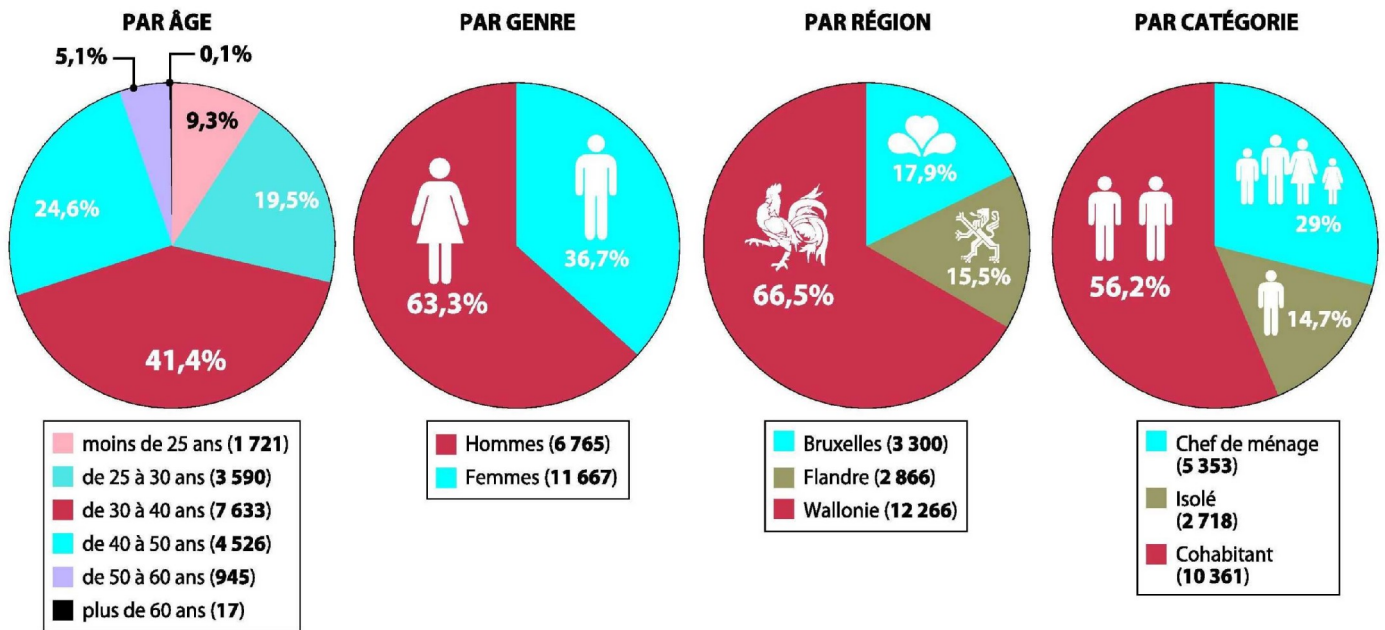
15,5%

FLAMANDS

La Flandre a totalisé, en janvier, 3300 personnes exclues des allocations d'insertion. Cela ne représente que 15,5% du total du pays.

La proportion des Bruxellois et, surtout, des Wallons parmi les victimes de la limitation à trois ans est bien supérieure à leur part dans la population du pays. Et inversement pour la Flandre...

Exclusions des allocations d'insertion en janvier 2015



Source : ONEM + Ecolo

IPM Graphics